

Pourquoi adhérer à la CFTC-intérim ?

La CFTC-intérim agit concrètement au service de ses adhérents et militants.

Adhérer, c'est nous permettre de poursuivre nos actions. Le syndicat CFTC-intérim négocie chez Manpower et nos militants interviennent en médiation. Adhérer est vital pour nous **permettre de continuer à investir en toute indépendance des nos actions concrètes telles que les procédures en recouvrement de vos primes défiscalisées** intérimaires.

Pour un salarié intérimaire, une adhésion ne coûte que 65 €, remboursé au 2/3 (soit 21 €).

- Vous bénéficiez d'un **service d'assistance juridique** en ligne pour répondre aux questions d'ordre privé (santé, consommation, famille, fiscalité, recours judiciaires ...)
- Vous bénéficiez d'un abonnement au **mensuel de la CFTC « La vie à défendre »** ;
- Vous pouvez **rencontrer** les délégués syndicaux CFTC partout en France en cas de besoin dans votre vie au travail, qui sont en premier lieu au service des adhérents ;
- Vous pouvez nous poser par téléphone ou message toutes les questions concernant le droit du travail et les problèmes que vous rencontrez ; vous n'êtes **plus seul(e)**, serez accompagné(e) en fonction du besoin et pouvez vous défendre, car les délégués syndicaux CFTC vous apporteront une écoute particulière ; ils étudieront votre situation avec vous et pourront vous accompagner, vous assister ou vous représenter, le cas échéant, pour des démarches ou une procédure individuelle ;
- Après 6 mois d'adhésion, vous aurez le **bénéfice des services d'un avocat** pour vous accompagner si vous êtes en situation de contestation d'un licenciement ou d'une sanction dont vous seriez l'objet de la part votre employeur ;
- Les 2/3 de vos cotisations (**66%**) **sont déductibles de vos impôts l'année suivante, par crédit d'impôt**. Le crédit d'impôt signifie que cet avantage vous concerne même si vous êtes non imposable : dans ce cas de figure, le Trésor Public vous versera un montant s'élevant aux 2/3 de la cotisation syndicale que vous aurez versée.

Si vous, vous avez besoin de nous, notre équipe, elle, a besoin de votre soutien par votre adhésion !

Pourquoi choisir la CFTC-intérim ?

Rejoindre la CFTC c'est rejoindre **100 ans de combat social issu de la résistance**, c'est défendre la liberté des citoyens dans toutes ses dimensions pour remettre les femmes et les hommes au centre du système économique C'est aussi être à la pointe des combats d'aujourd'hui, tant sur la réforme des retraites que la sur la taxation du capital non réinvesti ! Également, pour la CFTC, la société ne doit pas se limiter à la consommation.

L'action de la CFTC, c'est d'abord la **négociation**, ensuite la **médiation**, enfin la **confrontation** judiciaire ou la grève. Les administrateurs CFTC-intérim vous représentent au Fond d'Assurance Formation du Travail Temporaire (FAFTT-ACTO), au Fond d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT), et à l'organisme Réunica de prévoyance de l'intérim.

Les valeurs de la CFTC s'attachent à :

- **l'humanisme**, l'attention aux personnes, à leur dignité : solidarité, fraternité, attention aux plus faibles...
- au **bien commun** et à l'intérêt général : justice sociale...
- ainsi qu'à la subsidiarité : **liberté** et soutien de l'action autonome de nos militants au service de leurs collègues, indépendance de tout parti politique...

Avec la CFTC la liberté ne se négocie pas !

Comment adhérer à la CFTC-intérim ?

En quelques clics ! sur le site internet CFTC-intérim Manpower :
menu « La CFTC chez Manpower », rubrique « Adhérez en ligne, pour une
couverture immédiate ! »

<https://www.cftc-manpower.fr/la-cftc-chez-manpower/adherez-en-ligne-pour-une-couverture-immEDIATE/article/formulaires-d-adhesion-cftc-ou-de-demande-d-information>